

Intervention du Président de l'APSF lors de la journée Bank Al-Maghrib- SFI sur la délégation du Service Central des Risques de Bank Al-Maghrib

Rabat, 26 novembre 2007

Monsieur le Gouverneur, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de participer à cette conférence organisée par Bank Al-Maghrib en coordination avec la Société Financière Internationale sur le thème "Enjeux et modes opératoires de la délégation de la centrale des risques de Bank Al-Maghrib".

L'APSF apprécie à sa juste valeur l'effort de communication déployé par Bank Al-Maghrib autour de l'infrastructure de partage de l'information, gardant en mémoire la conférence du mois de mai 2005 tenue ici même sur l'évaluation des dispositifs de l'infrastructure marocaine en la matière.

Vous le savez mieux que quiconque, chaque fois que nous vendons un crédit, nous achetons actif à risque. Et, si peu nombreux et si minimes soient-ils, les incidents de paiement sont coûteux pour l'établissement qui a octroyé le crédit comme pour la collectivité. C'est dire la nécessité de se doter de dispositifs pour border, toujours plus et toujours mieux, le risque.

Permettez-moi de vous livrer le fruit de la réflexion de l'APSF qui l'a conduite à imaginer, concevoir et mettre en œuvre, depuis juillet 2002, un dispositif dans ce sens, en l'occurrence le Système d'Aide à l'Appréciation du Risque, le SAAR.

Dans le cadre de notre réflexion à l'APSF, l'essentiel a consisté à anticiper les difficultés inhérentes à tout projet de ce type :

difficultés d'ordre psychologique, qu'il s'agisse de la réticence à partager l'information ou du lieu d'hébergement de données communes ainsi constituées ;

difficultés d'ordre déontologique, qu'il s'agisse de la fiabilité de l'information communiquée ou de l'usage de l'information consultée ;

difficultés d'ordre disciplinaire, relatives au respect de la fréquence mensuelle des déclarations ;

difficultés d'ordre technique, qu'il s'agisse du choix des identifiants ou des modalités de déclaration ou de consultation ;

difficultés relatives au fait générateur, qu'il s'agisse du niveau de gravité de l'incident à déclarer ou d'une caractère passager ou durable de l'incident de remboursement ;

difficultés d'ordre juridique qu'il s'agisse du droit à l'oubli ou de la gestion des contestations possibles ;

difficultés d'ordre commercial qu'il s'agisse du comportement du personnel de front office face au client déclaré, d'une part, ou de la facturation du service rendu, d'autre part.

Devant ces difficultés, l'APSF a choisi la voie du volontarisme et du pragmatisme et le SAAR fut alors conçu pour parer d'abord au plus pressé, à savoir l'échange sur les incidents de remboursement, le système étant paramétré pour collecter et restituer les engagements et les informations de score.

Et c'est du reste, cette architecture évolutive qui nous a conduits à parler de Système d'aide à l'appréciation du risque et non de fichier positif ou de fichier négatif.

De même, l'hébergement du SAAR, sa maintenance et son développement furent confiés à des prestataires externes, de telles fonctions n'entrant pas dans le cadre des compétences naturelles de l'APSF.

Aujourd'hui :

- 27 sociétés membres concernées utilisent le SAAR sur les 36 sociétés de financement que compte l'APSF ;
- 220 000 clients y sont recensés ;
- le nombre de consultations est monté crescendo depuis son démarrage en juillet 2002 pour atteindre 650 000 à la mi-novembre 2007.

Retenons surtout que le pari du SAAR est gagné sur les deux champs de bataille qui constituent sa raison d'être : la maîtrise du risque et la lutte contre le risque de surendettement.

La maîtrise du risque s'est très nettement améliorée.

Le poids du risque dans le chiffre d'affaires pour les sociétés concernées est tombé de 2003 à 2006 de 7% à 2% pour le crédit-bail et de 23% à 5% pour le crédit à la consommation.

La lutte contre le risque de surendettement s'est traduite par la quasi-éradication du phénomène de cumul de dossiers chez différentes sociétés de crédit, "papillonnage" qui avait largement cours par le passé.

Monsieur le Gouverneur, Mesdames, Messieurs,

Le Credit Bureau que se propose de mettre en place Bank Al-Maghrib, permettra, à n'en pas douter, de restituer à tous les opérateurs une information plus pertinente, parce que globale, renseignant sur la situation des clients sur l'ensemble du marché.

Nous avons, en tout cas, anticipé cette perspective, en concevant le SAAR avec la possibilité pour ses utilisateurs actuels de s'intégrer à tout autre dispositif poursuivant le même objectif et offrant des prestations à plus forte valeur ajoutée.

En fait de sensibilisation de la communauté financière sur l'importance du partage de l'information sur le crédit comme outil performant de l'analyse des risques, l'APSF est acquise à la cause, ses membres ayant pu apprécier, à leur échelle, les bienfaits du SAAR, dont je viens de témoigner. A fortiori, à une plus grande échelle regroupant l'ensemble des établissements de crédit et des organismes assimilés.

Je vous remercie.